

RÉGIME D'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000



Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 Demande d'autorisation d'exploitation de cultures marines

Références réglementaires : décret n° 83-228 du 22 mars 1983 modifié fixant le régime de l'autorisation des exploitations de cultures marines, directives « Oiseaux » de 1979 et « Habitats » de 1992, code de l'environnement, articles L 414-4, R414-19 à 25 et arrêté du préfet de région Bretagne du 18 mai 2011.

Qu'est ce que Natura 2000 ?

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels terrestres et marins identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces animales ou végétales et de leurs habitats. Il a été constitué dans le but de concilier biodiversité et activités humaines, dans une logique de développement durable.

Ce réseau est mis en place en application de deux directives européennes :

- la directive « Oiseaux » de 1979 modifié en 2009
- la directive « Habitats, Faune, Flore » de 1992

Il abrite 1746 sites couvrant plus de 12,5 % du territoire.

L'objectif de réseau vise à maintenir ou à restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaires au titre desquels les sites ont été désignés.

Qu'est ce qu'une évaluation des incidences ?

Les projets, plans, programmes ou manifestations (PPM) susceptibles d'affecter de façon notable les habitats naturels et les espèces présents sur un site Natura 2000 doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences.

L'évaluation des incidences est une étude :

- ciblée sur les habitats naturels et espèces pour lesquels les sites Natura 2000 ont été créés,
- proportionnée à la nature et à l'importance des incidences potentielles du projet.

Il s'agit de prévenir d'éventuels dommages causés à ces sites et ainsi de :

- s'inscrire dans une gestion équilibrée et durable des territoires,
- conserver et promouvoir une activité économique et sociale dans le périmètre d'un site Natura 2000.

A quoi sert ce formulaire ?

Les projets qui ont lieu dans un site Natura 2000 ne doivent pas avoir d'incidences sur les milieux naturels et les espèces qui ont motivé sa désignation. On entend ici par "projet" une demande d'autorisation d'exploitation de cultures marines (parc conchylicole, prise d'eau de mer, terre-plein ou vivier flottant par exemple). Ce formulaire permet, par une analyse simplifiée entre le projet et les enjeux du ou des site(s) Natura 2000, de réaliser une première évaluation de son incidence sur ce ou ces site(s) Natura 2000. S'il permet de démontrer l'absence d'incidences, il ne sera alors pas nécessaire de poursuivre l'instruction par une étude approfondie.

Par qui ce formulaire doit-il être renseigné ?

Ce formulaire est à remplir par le demandeur de l'autorisation, à l'aide des informations qui lui sont accessibles. voir rubrique « Où trouver l'information sur Natura 2000 ? » ci-dessous.

Pour qui ?

Une fois complété, ce formulaire doit être joint à la demande d'autorisation d'exploitation de cultures marines et adressé à la délégation mer et littoral (DML) de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du département où se situe le projet, pour lui permettre de poursuivre l'instruction de la demande d'autorisation.

DDTM du Finistère – Délégation Mer et Littoral
Pôle Gestion du Littoral
2, Bd du Finistère
29325 QUIMPER cedex

Pôle des Affaires Maritimes
30 bis quai Malbert
BP36
29801 BREST cedex

Unité des Affaires Maritimes
Manufacture des tabacs
42 bis quai de Léon (1er étage) –
CS 27836
29678 MORLAIX Cedex



Où trouver l'information ?



Sites internet

Portail du réseau Natura 2000 : <http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/idxreg.html>

→ choisir le département, puis le site → accès aux formulaires standards de données (cartographie, habitats, espèces, informations générales)

Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN): <http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

→ information sur les milieux, espèces, cartographie des sites Natura 2000

DREAL Bretagne :

✓ **Carmen** : http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/10/Nature_Paysage.map

→ Site de cartographie. Dans la légende, à gauche de l'écran, cocher la rubrique « Nature et Biodiversité » puis la rubrique « Natura 2000 », les rubriques des autres zones de protection naturelle peuvent être décochées. 2 fonds de carte disponible, IGN ou orthophoto (à partir du 1/25000^{ème}).

✓ **Carmen** : http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/10/carto_hab_29.map

→ Autre site de cartographie sur lequel apparaissent les habitats des sites terrestres finistériens.

✓ **Le site de la DREAL Bretagne** : <http://www.bretagne.ecologie.gouv.fr/>

Accès direct à la rubrique Natura2000 : http://www.bretagne.ecologie.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=16Lien vers le site Carmen.

→ Informations sur Natura 2000, les évaluations d'incidences, fiches descriptives par site avec accès à la carte du site, au document d'objectif du site s'il est approuvé, lien vers les sites Carmen et INPN.

Encart situé à gauche, dans la rubrique Natura 2000, rubrique « Réseau Natura 2000 en Bretagne », accès à une cartographie et liste de sites, cliquez dans le site de la carte ou de la liste.



Document d'objectifs, le cas échéant, disponible auprès de l'opérateur Natura 2000 du site.

Cahier d'habitats côtiers, consultable sur le portail du réseau Natura 2000 :

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/habitats/cahiers2.html>

Les habitats côtiers et marins y sont présentés sous forme de fiches propres à chaque habitat.

Le référentiel «cultures marines» édité par l'Agence des aires marines protégées :

http://www.airesmarines.org/upload/docs_dossiers/TOME1_Referentiel_CULTURES_MARINES_01_2010_BD.pdf ou <http://www.aires-marines.fr/gestion-des-activites-humaines-dans-les-sites-marins-referentiels.html>



Conseil et expertise :

Opérateur Natura 2000 du site. Voir liste jointe

Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne Nord

Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne Sud

DDTM/DML du Finistère

Lexique

➤ Le Document d'Objectif (DOCOB) :

Il définit pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, des objectifs de gestions et les modalités de leur mise en oeuvre Il est établi par un opérateur en concertation avec les acteurs locaux réunis au sein d'un comité de pilotage (Copil) et validé par le préfet.

➤ Espèce d'intérêt communautaire :

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est à dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée :

- soit à l'annexe II de la directive « Habitat, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation (ZSC),
- soit à l'annexe I de la directive « Oiseaux » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones de Protection Spéciales (ZPS)

➤ Habitat Naturel d'intérêt communautaire

Un habitat naturel d'intérêt communautaire est un habitat naturel, terrestre ou aquatique, en danger ou ayant une aire de répartition réduite ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des neufs régions bio géographiques et pour lequel doit être désignée une Zone Spéciale de Conservation. Il est défini à l'annexe I de la directive « Habitat, faune, flore ».

➤ Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire :

Habitat ou espèce en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres. L'Union Européenne porte une responsabilité particulière à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe. Ils sont signalé par un * dans les annexes I et II de la directive « Habitat, faune, flore » et l'annexe I de la directive « Oiseaux ».

➤ Etat de conservation :

Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitat, faune, flore ». L'état de conservation est défini en fonction de l'aire de répartition, de la surface occupée, des effectifs, des espèces et du bon fonctionnement des habitats. L'état de conservation peut être favorable, moyen ou mauvais.

➤ Formulaire standard de données (FSD) :

Le FSD constitue en quelque sorte la « fiche d'identité » d'un site Natura 2000. Il liste les espèces, qu'elles soient végétales ou animales, pour lesquelles le site a été retenu et qu'il est prioritaire de préserver.

I – Présentation du projet

1.1 Coordonnées du porteur de projet

Nom et prénom du demandeur.....
Personne morale.....
Adresse.....
Téléphone.....Fax.....
Courriel.....

1.2 Nature de la demande

- concernant le concessionnaire :

- Substitution de concession à un tiers
- Mutation de concession après vacance
- Transfert de concession en cas de décès du concessionnaire
- Modification des codétenteurs d'une concession
- Echange de concession
- Changement d'exploitant de propriété privée (prise d'eau)
- Autres (à préciser) :

- concernant la concession :

- Renouvellement à l'identique d'une concession déjà exploitée par le demandeur
- Modification d'exploitation d'une concession (changement d'espèce ou de technique)
- Modification de surface d'une concession (changement d'assiette, agrandissement, réduction, partage, fusion)
- Exploitation d'une nouvelle concession sur une nouvelle emprise
- Autres (à préciser) :

Type de concession :

- Parc de captage, espèce :
- Parc d'élevage, espèce :
- Bassin insubmersible
- Bassin submersible
- Prise d'eau
- Terre-plein
- Bâtiment
- Autres (à préciser) :

1.3 Description du projet

a) Localisation du projet

Adresse du projet (lieu-dit – commune) :

Le projet est situé :

- Dans un site Natura 2000
 - Sur un habitat d'intérêt communautaire
 - A proximité d'un secteur à enjeux fort identifié pour les oiseaux (moins de 500m)

Hors d'un site Natura 2000 :

A proximité d'un site ou de site(s) Natura 2000 (ZSC/SIC ou ZPS), **et avec traversée d'un site Natura 2000,**

Joindre impérativement :



- une carte de **localisation générale** du projet par rapport au(x) périmètre(s) du ou des sites Natura 2000
- 2 photos du site prises sous des angles de vue différents. Vous pouvez reporter le lieu de prise de vue de chacune des photos sur le plan détaillé en y indiquant son numéro (préciser également le numéro sur la photo).

☞ Si votre demande ne concerne que des modifications du statut du concessionnaire et que vous vous engagez à poursuivre l'exploitation de la concession dans les mêmes conditions que le concessionnaire précédent, vous pouvez considérer votre projet sans incidences significatives et passer à la conclusion ci-dessous.

Si vous êtes susceptible de modifier les conditions d'exploitation, vous devez continuer à remplir les rubriques suivantes.

Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure à l'absence ou non d'incidences significatives de son projet sur le(s) site(s) Natura 2000.

A titre indicatif, le projet est susceptible de porter atteinte aux habitats et espèces présents sur le(s) site(s) notamment en cas de :

- dégradation ou destruction d'un habitat ou habitat d'espèce d'intérêt communautaire ayant contribué à la désignation du (des) site(s) concerné(s)
- perturbation ou destruction d'une espèce d'intérêt communautaire ayant contribué à la désignation du (des) site(s) concerné(s), dans la réalisation de son cycle vital

Engagement : Je soussigné, m'engage sur l'exactitude des déclarations portées ci-dessus.

Au vu de l'analyse réalisée à l'aide des éléments qui précèdent, votre projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative sur le(s) site(s) Natura 2000 indiqué(s) ci-dessus ? :

NON

L'étude est terminée à ce stade. Ce formulaire accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation d'exploitation de cultures marines adressée à la DDTM-DML du Finistère. Si la DML valide votre conclusion, il ne vous sera pas demandé d'évaluation d'incidences plus détaillée.

OUI

L'analyse révèle que le projet peut avoir des incidences sur le(s) site(s) Natura 2000. Dans ce cas, l'évaluation d'incidences doit se poursuivre, passer au chapitre III ci-dessous qui vous aidera à procéder à une évaluation plus détaillée.

A (lieu).....Le,

Signature :

b) étendue du projet

Emprise au sol du projet en surface (m2 ou ares) :

Emprise linéaire du projet (m ou km) pour les prises d'eau :

Espèces exploitées et densités d'élevage :

Mode d'élevage :

Nombre de personnes susceptibles d'intervenir simultanément sur le site :

Expliciter l'organisation des déplacements sur la concession, entre les concessions et entre l'établissement et la concession (fréquence, trajets empruntés, modes de transport, amené du matériel...) :

.....

c) Durée souhaitée de la concession

Durée sollicitée :

Si exploitation temporaire préciser la période d'exploitation de à

d) Exploitation de nouvelles concessions ou modification d'exploitation des concessions

Préciser le matériel qui sera implanté, les modalités d'installation (tables, piquets, poches, pieux, filières, corps-morts, balisage ...) ainsi que les aménagements prévus. Pour les créations de concessions, préciser si la mise en œuvre des installations peut générer des déchets et/ou rejets dans le milieu naturel. Si oui, les décrire

.....
.....
.....
.....

e) Fonctionnement / entretien / déchets / rejets

Préciser si le projet peut générer des déchets et / ou rejets dans le milieu naturel durant sa phase d'exploitation (coquilles vides, plastiques, élastiques, gants, rejets liquides etc....). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc ...) :

.....
.....
.....
.....
.....

II – Présentation du ou des sites(s) Natura 2000

2.1 Localisation du projet

Préciser sur quel(s) site(s) Natura 2000 le projet est situé.

Nom du site	ZPS	ZSC	Cocher le(s) site(s) concernés
Abers – Côtes des Légendes		FR5300017	<input type="checkbox"/>
Archipel des Glénan	FR5310057	FR5300023	<input type="checkbox"/>
Baie d'Audierne	FR5310021	FR5300056	<input type="checkbox"/>
Baie de Goulven	FR5312003		<input type="checkbox"/>
Anse de Goulven – Dunes de Keremma		FR5300016	<input type="checkbox"/>
Baie de Morlaix	FR5310073	FR5300015	<input type="checkbox"/>
Camaret	FR5312004		<input type="checkbox"/>
Cap Sizun	FR5310055	FR5300020	<input type="checkbox"/>
Chaussée de Sein		FR5302007	<input type="checkbox"/>
Côtes de Crozon		FR5302006	<input type="checkbox"/>
Dunes et étangs de Trévignon		FR5300049	<input type="checkbox"/>
Dunes et Côtes de Trévignon	FR5312010	FR5300049	<input type="checkbox"/>
Guissény		FR5300043	<input type="checkbox"/>
Marais de Moustierlin		FR5300048	<input type="checkbox"/>
Ouessant - Molène	FR5310072	FR5300018	<input type="checkbox"/>
Pointe de Corsen – Le Conquet		FR5300045	<input type="checkbox"/>
Ilot du Trévors	FR5310054		<input type="checkbox"/>
Massif dunaire de Tréompan		FR5300017	<input type="checkbox"/>
Presqu'île de Crozon		FR5300019	<input type="checkbox"/>

Rade de Brest, baie de Daoulas, anse du Poulmic	FR5310071		<input type="checkbox"/>
Rade de Brest, Estuaire de l'Aulne		FR5300046	<input type="checkbox"/>
Rivière de l'Elorn		FR5300024	<input type="checkbox"/>
Rivière de Pont l'Abbé et de l'Odet	FR5312005		<input type="checkbox"/>
Rivière le Douron		FR5300004	<input type="checkbox"/>
Rivière la Laita		FR5300059	<input type="checkbox"/>
Roches de Penmarch	FR5312009	FR5302008	<input type="checkbox"/>

2.2 Liste des habitats présents sur le site

Le tableau ci-dessous vous permet de recenser les habitats naturels d'intérêt communautaire présents sur le secteur d'étude de votre projet c'est à dire soit directement sur le site d'implantation du projet, soit à proximité, au niveau de la zone où les incidences de la mise en œuvre du projet peuvent se faire sentir (zone d'influence). A cette fin, vous pouvez utiliser les informations figurant dans les formulaires standards de données (FSD), les documents d'objectifs (DOCOB) du site ou toutes autres informations disponibles auprès des chargés de mission Natura 2000 du site ou en ligne sur internet.

Types d'habitats naturels		Présent sur le site d'implantation de la concession	Présent à proximité au niveau de la zone d'influence
Habitats marins	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine :		
	Herbiers de zostères	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Banc de maërl	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Replats boueux ou sableux exondés à marée basse :		
	Estran	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Végétation des lasses de mer	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Grandes criques et baies peu profondes : notamment vasière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Récifs :		
	Champs de blocs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Autres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vasière d'estran (slikke) en estuaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Végétation des marais et pré salés atlantiques et continentaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pré salés	Végétation pionnière à Salicorne et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Prés à Spartine maritime	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Prés salés atlantiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Habitats Dunaires	Dunes mobiles embryonnaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Dunes blanches	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Dunes grises	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Autres (à préciser) :		

	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>		
Invertébrés (agrion de mercure, damier de la succise ...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Amphibiens, reptiles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Plante (Liparis de Loesel, oseille des rochers)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

III – Analyse des incidences du projet sur les habitats et les espèces

A l'aide des indications fournies aux points d) et e) de la section 1.3 relative à la description du projet, des tableaux de recensement des habitats et des espèces des sections 2.2 et 2.3 du chapitre 2 relatif à la présentation des sites Natura 2000, et du tableau ci-dessous, vous analyserez si le projet générera, pour chaque espèce ou habitat identifié, des incidences durant sa phase d'installation, d'exploitation et d'entretien ainsi que leur fréquence, ampleur, leur caractère temporaire ou permanent, réversible ou non.

Vous préciserez également pour chacune des incidences potentielles s'il s'agit

- pour les habitats ou espèces végétales : de destruction ou de détérioration et la surface concernée,
- pour les espèces animales : de perturbation ou destruction. Pour la destruction évaluer le nombre d'individus. Pour les perturbations, les fonctions vitales qui seraient dérangées : alimentation, repos, reproduction.

Si l'espace disponible dans les cases est insuffisant pour procéder à une analyse complète d'une incidence, vous pouvez détailler vos commentaires sur papier libre.

Habitats et / ou espèces concernés (reprendre les habitats et/ou espèces pour lesquels vous avez coché une case dans les tableaux 2.2 et 2.3)					
Incidences potentielles (expliciter dans chaque case la nature de l'incidence, par exemple : dérangement, destruction, dégradation etc ... et par quel moyen : passage avec un engin motorisé, pose de matériel au sol, stockage, réalisation d'un ouvrage et c...)	Bruits				
	Vibrations				
	Rejets dans le milieu naturel (eau, air)				
	Risque de collisions (marine avec les mammifères notamment)				
	Déchets				
	Modification des caractéristiques du sol et / ou du sous-sol				

	Dépôt de sédiments					
	Mise en suspension de sédiments					
	Éclairage nocturne					
	Piétinement ou destruction de végétation					
	Circulation et voies d'accès aux concessions et/ ou aux chantiers motorisée (nautique et terrestre)					
	Autres à préciser (artificialisation du terrain, action de lutte contre les prédateurs ...)					

Conclusion

Engagement : Je soussigné, m'engage sur l'exactitude des déclarations portées ci-dessus.

Au vu de l'analyse réalisée à l'aide du tableau du chapitre III, votre projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative sur le(s) site(s) Natura 2000 indiqué(s) ci-dessus ? :

NON

L'étude est terminée à ce stade. Ce formulaire accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation d'exploitation de cultures marines adressée à la DDTM-DML du Finistère. Si la DML valide votre conclusion, il ne vous sera pas demandé d'évaluation d'incidences plus détaillée.

OUI

L'analyse révèle que le projet a des effets significatifs sur le(s) site(s) Natura 2000. Dans ce cas, l'évaluation d'incidences doit se poursuivre, passer au chapitre IV ci-dessous dans lequel vous préciserez les mesures de réduction ou de suppression des incidences du projet sur les habitats et espèces d'intérêt communautaires que vous envisagez.

A (lieu) Le,

Signature

IV – Mesures de réduction / suppression des incidences

Votre analyse a mis en évidence une (des) atteinte(s) significatives au(x) site(s) Natura 2000. La mise en place de mesures de réduction et/ou suppression de ces impacts est nécessaire pour rendre leurs effets non significatifs ou non dommageables. Les mesures de suppression sont à rechercher en priorité. Sur papier libre annexé à ce formulaire :

- Vous décrierez ci-dessous de manière précise les mesures correctrices proposées et explicitez en quoi elles limitent ou suppriment les incidences sur les habitats et/ou espèces.
- Vous indiquerez également les mesures de suivi envisagées afin de garantir la bonne réalisation des mesures décrites ci-dessus.
- Vous évaluerez, enfin, l'incidence résiduelle du projet après mise en œuvre des mesures de réduction et/ou suppression.

La conclusion sera reportée sur le formulaire.

A titre indicatif, quelques exemples de mesures :

→ *Mesures d'ordre général :*

ex : précautions particulières lors de la phase chantier concernant la réduction d'émission de poussières, le bruit, l'écrasement ou le piétinement des habitats, le dérangement de l'avifaune et autres espèces visées dans la directive "habitats" par adaptation des périodes d'installation et d'entretien, adaptation et/ou réorganisation de la circulation des véhicules terrestres et marins aux abords de la zone de concession; l'élimination des déchets de chantier et amélioration de la gestion des macro déchets; l'amélioration de la gestion de sédimentation et des rejets, etc

→ *Modification/réorganisation/réduction de l'emprise du projet :*

Présentation des solutions alternatives afin d'éviter les habitats d'intérêt communautaire ou le dérangement des espèces visées dans la directive "habitats" ainsi que l'avifaune.

→ *Abandon / modification de certains aménagements du projet initial.*

Vous pouvez également vous aider du référentiel « cultures marines » qui propose des mesures de réductions dans son chapitre VI.B .

Conclusion

Engagement : Je soussigné, m'engage sur l'exactitude des déclarations portées ci-dessus.

Après la mise en œuvre de ces mesures, votre projet est-il encore susceptible de porter atteinte de manière significative au(x) site(s) Natura 2000 indiqué(s) ci-dessus ?

NON → l'étude est terminée

OUI → l'autorisation ne peut être accordée, le projet ne peut se réaliser en l'état.

A (lieu) le,.....

Signature :
